



SOCIÉTÉ CANINE DE LORRAINE

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique

Site : www.caninelorraine.fr

ROYAL CANIN

METZ

CACS
CACIB

les 5 et 6 novembre 2011

Parc des Expositions Metz - Métropole - 1, rue de la Grange au Bois

Engagements papier : Clôture le 15 octobre 2011 (date de réception chez Cédia)

Internet : 1^{re} Clôture : 15/10/2011 - 2^e Clôture : 23/10/2011 (tarifs augmentés de 10 €)

EXPOSITION JUMEELEE avec Luxembourg (groupes inversés)

Groupes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Samedi	Luxembourg	METZ	METZ	METZ	Luxembourg	Luxembourg	METZ	Luxembourg	Luxembourg	METZ
Dimanche	METZ	Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg	METZ	METZ	Luxembourg	METZ	METZ	Luxembourg

La SOCIÉTÉ CANINE DE LORRAINE et La VILLE DE METZ
en partenariat avec VOS CHIENS, DIFAC et ROYAL CANIN
organisent un **concours de dessins d'enfants**
BIEN VIVRE AVEC SON CHIEN EN VILLE

Les dessins seront à envoyer avant le 20 octobre 2011 à :
S.C. de Lorraine – 12 rue du Fonteno – BP 076 – 57480 JARVILLE LA MALGRANGE
Règlement complet sur le site www.caninelorraine.fr ou par courrier (joindre une enveloppe timbrée)

Cages et Rings dans les Halls
Bar Restaurant dans l'enceinte de l'exposition

★ Parking GRATUIT ★

CSAU samedi et dimanche
inscription sur place : 16 €

Présentation du certificat
de naissance ou du pedigree
et photocopie de ce document.

- CONCOURS D'AGILITY -
- CONCOURS D'OBÉRYTHMÉE -
- TOURNOI DE FLYBALL -
Rens. : 06 87 87 12 61

**TRÈS NOMBREUX PRIX
ET RÉCOMPENSES**

RAGE - TOLLWUT :

Joindre une photocopie du certificat
de vaccination antirabique pour les chiens
en provenance de l'étranger
ou appartenant à la 2^e catégorie

Les propriétaires de chiens appartenant
à la 2^e catégorie sont priés de se mettre en conformi-
té avec la loi du 6 janvier 1999.

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI

2^e groupe

SPECIALE DOBERMANN M. CALLEJON Claude
 SPECIALE MATIN NAPOLITAIN – Bouviers Suisses – Aidi – Hovawart M. CASSAGHI
 SPECIALE ROTTWEILER M. ALTPETER (D)
 SPECIALE CANE CORSO Mme CLASS
 SPECIALE DOGUE DE BORDEAUX M. MRUGASIEWICZ (PI)
 SPECIALE BULLDOG ANGLAIS M. LEBLOND
 SPECIALE DOGUE ALLEMAND M. FISCHBACH (D)
 SPECIALE RACP : CHIEN DE MONTAGNE DES PYRENEES – MATIN DES PYRENEES M. MOINGS
 SPECIALE TERRE NEUVE ET LANDSEER Mme SEGONDS
 SPECIALE SAINT BERNARD et DOGUE DU TIBET – Berger d'Anatolie M. TESSIER
 SPECIALE LEONBERG Mlle DESSEIGNE
 SPECIALE SCHNAUZER et PINSCHER Mlle BODSON
 SPECIALE TERRIER NOIR DE RUSSIE M. DEVITT
 SPECIALE BERGERS DE L'EST & ITALIENS :
 BERGER DU CAUCASE – BERGER D'ASIE CENTRALE, CHARPLANINA M. MANNATO
 SPECIALE MASTIFF ET BULLMASTIFF M. VAN RAAMSDONK (B)
 Shar Pei – Dogue des Canaries – Montagne da Estrela – Dogue Majorquin
 Fila brasileiro – Mâtin Espagnol – Tosa Inu M. SPORR (A)
 Boxer – Dogue Argentin M. JOUANCHICOT
 Reste du groupe M. LEBLOND

3^e groupe

SPECIALE BULL TERRIER et STAFFORDSHIRE BULL TERRIER M. CALLOCH
 SPECIALE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER M. DAKIC RADE (YU)
 SPECIALE AIREDALE et DIVERS TERRIERS M. DEVITT
 Terriers d'Ecosse :
 Cairn, Skye, Dandie dimont, Scottish et West Highland White Terrier Mrs BANBURY (GB)
 Fox Terrier – Jagd Terrier – Terriers Jack et Reverend Russell – Yorkshire terrier Dr PEPPER (D)

4^e groupe

SPECIALE TECKELS Mme PATRIX

7^e groupe

Braque de Weimar – Setter Anglais, Gordon, Irlandais M. DE CUYPER Jos (B)
 SPECIALE BARBU TCHÈQUE
 Braques Allemand, d'Auvergne, du Bourbonnais, Italien, Hongrois - Epagneuls Breton,
 de Munster, Français, Picard – Pointer, Drahthaar et Reste du groupe M. DEROUET

10^e groupe

SPECIALE BARZOÏ Dr CAMPAGNE
 SPECIALE WHIPPET, SPÉCIALE PETIT LÉVRIER ITALIEN
 Azawakh – Greyhound – Chart Polski – Sloughi M. MILLER (USA)
 Lévrier Afghan – Saluki – Deerhound – Galgo Espagnol Mme CHWALIBOG (PI)
 Reste du groupe Dr CAMPAGNE

1^{er} groupe

SPECIALE BERGER BLANC SUISSE Dr PEPPER (D)
 SPECIALE RACP : BERGER DES PYRENEES, BERGER CATALAN
 Berger de Picardie M. MOINGS
 SPECIALE BERGER HOLLANDAIS – SCHAPENDOES – CHIEN LOUP DE SAARLOOS M. DUPAS
 SPECIALE COLLEY – Shetland M. MOCQUE
 SPECIALE BERGER DE BEAUCE Mme LEONARD NOLLE
 SPECIALE BERGERS DE L'EST & ITALIENS :
 CHIEN LOUP TCHÉCOSLOVAQUE, BERGER POLONAIS – KOMONDOR, MUDI, PULI, PUMI M. MANNATO
 Berger Belge Mme DESSERNE
 Berger Allemand – Australien Mme INDERGAARD (No)
 Berger de Brie M. KARCHER
 Bobtail – Border Collie – Colley Barbu – Schipperke – Welsh Corgi,
 Bouvier Australien, des Ardennes, des Flandres M. MANSENCAL
 Reste du groupe M. DUPAS

5^e groupe

SPECIALE BASENJI – Chow-Chow M. SPORR (A)
 SPECIALE MALAMUTE, SPECIALE HUSKY M. LENEUF
 Akita Américain – Akita Inu – Chien du Pharaon – Eurasier – Shiba M. JOUANCHICOT
 Chien d'Ours de Carélie – Chien de Berger Islandais – Chien du Groenland
 Chien Finnois de Laponie – Chien Suédois de Laponie M. MANNATO
 Chien Nu du Mexique – Chien Nu du Pérou M. SOULAT
 Reste du groupe M. LENEUF

6^e groupe

SPECIALE BASSET HOUND – Basset Artésien Normand Mme STEPHAN
 SPECIALE RHODESIAN RIDGEBACK M. SPORR (A)
 Beagle – Beagle Harrier – Saint Hubert M. GOUBIE
 Dalmatien – Griffon Vendéen et Reste du groupe Mme LEONARD NOLLE

8^e groupe

SPECIALE SPANIELS : CLUMBER, SPRINGER, COCKER ANGLAIS, AMÉRICAIN M. CITERNE
 SPECIALE BARBET – LAGOTTO ET AUTRES CHIENS D'EAU – M. GOUBIE
 Golden retriever Mme DE CUYPER Viviane (B)
 Retriever du Labrador – Flat Coat et Curly Coat Retriever M. DE CUYPER Jos (B)

9^e groupe

SPECIALE CANICHE Mme RAULT
 SPECIALE CARLIN – BOSTON TERRIER Mrs BANBURY (GB)
 SPECIALE BOULEDOGUE FRANÇAIS M. ISTAS (mâles) - Mme VEYRIER (femelles)
 SPECIALE PEKINOIS et JAPONAIS –
 Epagneuls Nains Continentaux – Petit Chien Russe M. LEBLOND
 SPECIALE CHIHUAHUA POIL LONG Mme CHWALIBOG (PI)
 SPECIALE CHIHUAHUA POIL COURT M. KERIHUEL
 Chiens Chinois à Crête – Coton De Tulear M. SOULAT
 Bichons – Griffons – Petit Brabançons – Petit Chien Lion Mlle BODSON
 Cavalier king Charles – King Charles M. RAAMSDONK (B)
 Epagneul Tibétain – Lhasa Apso – Terrier du Tibet – Shih Tzu M. MILLER (USA)
 Reste du Groupe M. LEBLOND

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR :
Inscription au secrétariat le jour de l'exposition

www.cedia.fr - **paiement sécurisé**
Seuls les engagements internet sur le site www.cedia.fr sont pris en compte par la S.C.L.

Inscriptions par courrier (Meldeschein an) :
CEDIA - Exposition de Metz
BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON

CONFIRMATION DES CHIENS NON EXPOSÉS

Samedi 5 novembre à partir de 10h30

Inscriptions à la SCL ou sur www.cedia.fr jusqu'au 20 octobre

CAMPING CAR
informations - réservations : 03 83 23 70 23

Renseignements

Société Canine de Lorraine

2, rue du Fonteno - BP 076 - 54140 JARVILLE LA MALGRANGE

Tél. 03 83 32 24 66 - Fax 03 83 30 68 50

Site : www.caninelorraine.fr - E-mail : expo@caninelorraine.fr

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non engagés

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À METZ - PARC DES EXPOSITIONS METZ - METROPOLE

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9 h 30 le samedi et le dimanche

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront pas quitter l'exposition avant 17 heures. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

* CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois

et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le règlement des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : papier : 15 Octobre 2011
Internet 1^{re} clôture : 15 octobre 2011.

2^e clôture : 23 octobre 2011

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30/12/09 - art. 1), «Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite. Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.» (Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commune/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FR>)
- b) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation

par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Löbnerberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr. 9 : Épagneuls Pékinis et Japonais _____ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

METZ 5 ET 6 NOVEMBRE 2011

Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form

Vos engagements devront être adressés à
CEDIA - Exposition de Metz - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON
avant le 15 octobre

accompagnés obligatoirement :

- du montant des frais (établi à l'ordre de la SC Lorraine),
- des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe champion ou travail,
- du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou en provenance de l'étranger,
- de la photocopie de la carte d'adhérent à la SCL le cas échéant.

Seront retournés :

- Les engagements non accompagnés de leur règlement
- Les engagements incomplets
- Les engagements reçus après le 15 octobre

Les engagements par fax ou par e-mail ne seront pas retenus.
Engagements internet : www.cedia.fr, règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou puce : _____ N° Livre d'Origines : _____
Microchip - ID Zuchtbuch Nr - registration number

Nom du chien : _____
Name des Hundes - Name of the dog

Race : _____
Rasse - breed

Taille : _____ **Couleurs :** _____ **Nature du poil :** _____ **Poids :** _____
Grösse - size Farbe - colour Haar - hair Gewicht - weight

Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.
 Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Berger Allemand, Russkiy Toy.
 Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____
Geburtsdatum - date of birth Geschlecht - Sex

Nom du père : _____
Name des Vaters - name of the sire

Nom de la mère : _____
Name der Mutter - name of the dam

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie) Name des Züchters - breeder's name

Propriétaire M. Mme Mlle _____
Name des Eigentümers - owner's name

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail _____ Confirmation

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Vétéran
Offene Klasse - Open Class Gebrauchshund Klasse - Working Class
 Jeune Puppy Champion Ne Concourant pas
Jugend Klasse - Junior Class Championklasse - Beauty Champion Class
 Elevage Lot d'Elevage Meute Couple Paire
Laufhundmeuten - Packs Paar - couple Paar - Pair

Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune ou puppy

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

		Somme adressée
1 ^{er} chien (catalogue compris) <i>Für den 1. Hund, first dog</i>	42 €	
2 ^e / 3 ^e chiens (chacun) <i>Für den 2. und den 3. Hund (pro Hund), for the 2nd & 3rd dog (each one)</i>	39 €	
4 ^e ou suivants (chacun) <i>Für den 4. und folgenden Hund, for the 4th and each following dog</i>	31 €	
Puppy	28 €	
Vétéran	5 €	
Chiens ne concourant pas (accompagnant) : non Exposés, non Confirmés <i>(Hunde die nicht konkurrieren, not competing dog)</i>	15 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle <i>(Laufhundmeuten, Packs)</i>	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute <i>(Zusätzlicher Hund in Laufhundmeuten, supplementary dog in pack)</i>	11 €	
Classe Elevage, Lot d'Elevage, Paire, Couple	8 €	
Carte d'accompagnateur (gratuit jusqu'à 14 ans) <i>(Zusätzlicher Eintritt)</i>	4 €	
Membres de la S.C.L. à jour de leur cotisation de l'année en cours (Joindre impérativement une photocopie de la carte de membre) : Réduction de 4 euros, sur chaque engagement.	-	
Total des engagements		

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
 J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
 En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
 Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
 En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur le même jour.
Si mon chien est désigné « Meilleur du groupe » (adulte), je m'engage à ce qu'il soit présent afin de concourir pour le titre de « Meilleur chien de l'exposition »

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

Règlement par Mandat Chèque CCP Libellé au nom de la Société Canine de Lorraine
IBAN IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE : FR76 3008 7336 0100 0112 9270 156 - SNVB VILLERS LES NANCY
BIC - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE L'ETABLISSEMENT : CMCIFRPP

**CLOTURE DEFINITIVE DES ENGAGEMENTS :
 15 OCTOBRE 2011 (date de réception)**

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion**Joindre photocopie du titre****CLASSE TRAVAIL**

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense

Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
 - sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
 - TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière)
- Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

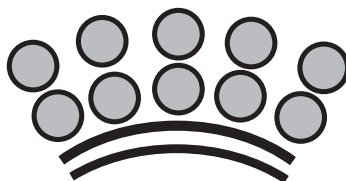
Lévriers

Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FC!).

CLASSE CHAMPION :

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



ROYAL CANIN

La meilleure façon de s'engager : www.cedia.fr

CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES à METZ (57) - Parc des expositions

Samedi 5 Novembre 2011 à partir de 10 h 30 (sans catalogue)

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Feuille d'engagement à retourner avant le 20 Octobre 2011

à la Société Canine de Lorraine

2 rue du Fonteno BP 076 - 54140 JARVILLE LA MALGRANGE

TARIF

Non membre de la S.C. de Lorraine : 30 €

Membre de la S.C. de Lorraine : 27 €

Indiquer le numéro de la carte SCL 2011 : _____

Chaque engagement donne droit à une entrée gratuite. Vous pouvez vous procurer des cartes d'accompagnateur au prix de 4€

Vous recevrez un accusé de réception de votre engagement qui sera à présenter au juge.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Participation aux frais d'organisation par chèque, CCP ou Mandat (cette somme restera acquise à la Société Canine de Lorraine, même si l'exposant ne peut se présenter).
- Une enveloppe timbrée à votre adresse.

VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé*
- Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- Certificat de naissance.

Pour les chiens nés à l'étranger

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
- Carte d'identification du chien (tatouage français ou puce)
- Pedigree
- Feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France *.

* (peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition ou téléchargé sur le site www.scc.asso.fr)

La carte d'entrée avec l'horaire de passage sera envoyée UNE SEMAINE avant la manifestation

Mail : confirmations@caninelorraine.fr
+ d'infos : www.caninelorraine.fr